



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

N° 2026.42

Objet : Appel à projets 2026/2027 du Contrat
de Ville Engagement Quartier 2030 –
Autorisation de solliciter des financements

Affiché le :

Votes : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration convoqué le 03 septembre, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidence de Monsieur Jean AILLAUD ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean AILLAUD, Charlotte KHALFAOUI, Amélie MEYSSON, Sophie LECROQ, Patrick BONNET, Gaël BELLEC, Hervé DOMINIAK, Marie-Noëlle GUIGOU.

ABSENTS EXCUSES : Patrick ESPITALIER (procuration donnée à J. AILLAUD), Laurent GARCIA (procuration donnée à A. MEYSSON), Jean-Jacques MASSON (procuration donnée à C. KHALFAOUI),

ABSENTS : Edouard THOME, Janet GUEVEL TAVOLINI.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT - Directrice du CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville en vigueur sur le territoire de la Commune d'Apt ;

Vu les orientations des politiques publiques visant à réduire les inégalités sociales et territoriales et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Considérant que le quartier prioritaire de la ville d'Apt présente des enjeux particuliers en matière d'accès aux droits, de prévention santé, de réussite éducative, de lien social, de vieillissement, d'insertion sociale et professionnelle et de lutte contre les inégalités sociales ;

Considérant que le CCAS d'Apt développe des actions contribuant à la cohésion sociale, à l'accès aux droits, à la prévention et à l'accompagnement des publics fragiles du territoire ;

Considérant l'opportunité offerte par l'Appel à Projets du Contrat de Ville pour soutenir financièrement les actions portées par le CCAS en faveur des habitants du quartier prioritaire ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le dépôt des demandes de subvention auprès de l'État et de l'ensemble des partenaires financiers du Contrat de Ville ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ

Approuve la participation du Centre Communal d'Action Sociale d'Apt à l'Appel à Projets du Contrat de Ville au titre de l'exercice 2026/2027.

Approuve le dépôt des dossiers de demande de financement relatifs aux actions mises en œuvre par le CCAS au bénéfice des habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville.

Sollicite auprès de l'État et de l'ensemble des partenaires financiers du Contrat de Ville les financements nécessaires à la réalisation des actions retenues.

Autorise Madame la Vice-Présidente du CCAS, ou en son absence Monsieur le Président du CCAS à :

- Déposer les demandes de subvention ;
- Signer toutes conventions de financement et leurs éventuels avenants ;
- Solliciter le versement des acomptes et soldes ;
- Signer tout document administratif, financier ou technique nécessaire à l'instruction, à l'attribution et au suivi des financements ;
- Certifier le service fait ;
- Établir, signer et transmettre les comptes rendus financiers, bilans d'exécution, rapports d'évaluation et toutes pièces justificatives demandées par les financeurs ;
- Accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget du CCAS dès notification des décisions attributives de financement.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance
Directrice du CCAS

Ingrid HARSCOET



La Vice-Présidente

Charlotte KHALFAOUI